45e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 16 19 AVRIL 1928

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Du sensualisme et du sensualisme-mystique dans la littérature; condamnation du Saint-Office. — II. La renaissance du catholicisme en Hongrie. — III. La stigmatisée de Konnersreuth (Bavière).

I

Le 3 mai 1927, le Saint-Office adressait aux évêques du monde entier une *Instruction* portant pour titre : *De sensuali et de sensuali-mystico litterarum genere*. L'*Ami* en a donné le texte latin intégral (1927, p. 354) et l'a fait suivre de quelques courtes remarques pratiques, suffisantes pour en préciser sommairement le sens et la portée.

Que dans le monde profane l'on ait fait mine d'ignorer et passé sous silence ce capital document, cela peut se comprendre, sinon s'excuser. Mais il faut s'étonner qu'il n'ait pas eu un écho plus retentissant dans la presse catholique, ce qui n'est pas fait pour disposer nos bons auteurs chrétiens, fidèles, pratiquants même, à lui accorder la très sérieuse attention qu'il mérite, ni surtout à les persuader du caractère moralement obligatoire des directives et leçons pratiques qui s'en dégagent.

Est-ce indifférence? On ne peut vraiment pas se permettre de le supposer, étant donné que, par l'organe du Saint-Office, l'autorité suprême du magistère apostolique est en jeu. Est-ce timidité, alors ? Oui, plutôt! Peur, tout au moins, d'avoir à heurter de front l'obstacle formidable qu'est l'universelle erreur de nos hommes de lettres qui tous, ou à très peu près, tiennent pour empiètement injustifié l'ingérence de la morale, et surtout de l'autorité de l'Eglise, dans leur domaine. Peur aussi, pensons-nous, d'envelopper dans la sévère critique du Saint-Office des auteurs célèbres, bons catholiques eux-mêmes, jusqu'ici acceptés dans nos milieux comme des amis, des apologistes précieux, des maîtres et arbitres de bonne tenue littéraire. Peur, enfin, peut-être, de ne point arriver à convaincre ceux auxquels le Saint-Office destine ses solennels avertissements, et de les mettre par là, encore plus qu'avant, en situation délicate à l'égard de l'Eglise.

En énumérant ces quelques motifs plus saillants des hésitations de la presse catholique, nous ne sommes simplement que l'écho de réflexions qui ont été, de différents côtés, adressées à l'*Ami du Clergé* au sujet du document apostolique. A en juger d'après cette correspondance, il faudrait aux raisons ci-dessus du « silence » que nous regrettons en ajouter une autre, qu'on n'avoue pas toujours, mais qu'on laisse transpirer entre les lignes, à savoir l'incompréhension de la thèse développée dans l'*Instruction*. et surtout la crainte de ne pouvoir pas, à l'occasion, en administrer la démonstration à qui de droit sur des arguments péremptoires : autant dire... qu'on n'en est soi-même pas très convaincu.

C'est ce qui nous détermine à revenir sur la question fameuse, pour en proposer la résolution détaillée, de tout repos, que plusieurs semblent désirer et attendre pour renforcer résolument de leur concours la mesure de salubrité publique à laquelle le Saint-Siège convie instamment les catholiques, et non pas seulement les catholiques, mais tout homme quelconque d'esprit naturel droit et moralement honnête. Les *Remarques* déjà formulées dans l'*Ami* étaient pour tout bon entendeur suffisantes. Leur brièveté sommaire a paru mériter un commentaire développé ; nous l'estimons utile : le voici.

Il est bien entendu que cette étude n'est pas uniquement rédigée pour nos lecteurs, qui assurément n'en ont pas eu besoin pour trouver, dès la première heure, que le Saint-Siège a raison, et applaudir de grand cœur à la doctrine ainsi qu'aux prescriptions pratiques de l'*Instruction*. Mais il peut arriver à nos chers confrères d'avoir à rappeler, à défendre, cette doctrine, en chaire, dans leurs conversations avec des « gens de lettres, » dans leurs directives au confessionnal, etc. Notre unique but est de leur fournir, dans les meilleures conditions possibles, les armes dont ils pourront alors avoir besoin afin de mener efficacement le bon combat de la vérité et d'amener l'adversaire à se convaincre loyalement de son erreur.

Deux idées maîtresses dominent tout le problème : la première vise les *rapports moraux de l'auteur avec le lecteur*, l'autre les *rapports de l'art et de l'artiste avec la morale*. Au fond, nous le verrons, la seconde est étroitement apparentée à la première. Pour la clarté de notre commentaire, il convient de les considérer à part, quitte à les réunir dans nos conclusions finales.

* *

L'auteur doit-il s'interdire d'occasionner du mal à son lecteur ?

C'est un principe de morale naturelle vulgaire, qu'il n'est pas permis de faire du mal à son prochain.

Qu'on appelle cela fraternité, solidarité, charité, peu importe ; le principe est universel, inscrit au cœur de tous les hommes, dans toutes les législations, dans tous les codes.

Mais il y a deux manières de faire du mal à autrui : la manière directe, celle par exemple du voleur ou de l'assassin qui « opère » lui-même, et la manière indirecte de celui qui fournit l'occasion à propos de laquelle le voisin subira un dommage physique ou moral. Ici c'est seulement de l'occasion qu'il s'agit. Nous sommes donc en présence d'un cas particulier de la théorie morale générale de l'occasion.

Disons tout de suite, pour déblayer le terrain, qu'on n'est pas toujours tenu de s'abstenir d'un fait qui sera occasion de mal pour autrui, car il est des circonstances où, pour quelque raison majeure, l'on est excusé de poser le fait qui constitue l'occasion mauvaise : tel le cas du prédicateur qui par devoir prêche sur la danse, malgré la prévision qu'il a du mal dont son sermon sera l'occasion pour quelques-uns de ses auditeurs.

En dehors de cette hypothèse exceptionnelle de la *tolérance* du mal justifiée par une cause grave proportionnée, faire ou occasionner le mal sont deux choses moralement identiques, qui engagent également la responsabilité de leurs causes.

C'est agir en criminel que de mettre entre les mains d'un enfant un flacon de cyanure de potassium ou un revolver chargé. Pourquoi ? Parce que le mal qui va se produire chez l'enfant est la conséquence de « l'occasion » qu'on lui en a présentée, et que, sans cette occasion, il ne se serait ni blessé ni empoisonné.

Or, que fait l'auteur qui, dans une pièce de littérature, vers ou prose, s'attarde complaisamment à des descriptions lubriques, à des scènes d'alcôve, à des détails soi-disant psychologiques parce que minutieux, ramassés dans les bas fonds de la nature humaine corrompue ? Oui, que fait-il, sinon offrir à son lecteur une occasion d'impressions malpropres, excitantes pour son imagination, troublantes pour sa conscience ? Si ce n'est pas là servir du poison au public, les mots n'ont plus de sens, ni de certitude les faits brutalement évidents comme le soleil en plein midi !

Là-dessus se dresse indignée la masse des auteurs qui se piquent de bonne tenue. « Ignorez-vous donc, disent-ils, ce que c'est que la pornographie, et que nous ne sommes pas, nous, des pornographes ? Nous condamnons comme vous la basse littérature pourrie, dont c'est le but de chercher à corrompre qui en approche. Mais, chez nous, rien de tel. S'il nous arrive d'insister sur des détails de sensualité qui tant vous choquent, c'est pour une fin parfaitement honnête, et le lecteur, qui nous estime dans nos livres, ne s'y trompe pas. Il sait que nous n'avons d'autre intention que de l'instruire, de l'intéresser, de l'amuser, de piquer parfois sa curiosité, souvent de l'édifier, le réconforter, le rendre meilleur, jamais de le conseiller mal ou de l'induire au vice. Et vous appelez cela l'empoisonner ? »

Oui, parfaitement, MM., l'empoisonner ! C'est le mot juste, pour la chose vraie qu'il exprime. Si une femme nue se promène dans la rue, vous criez au scandale, vous appelez la police... Attentat à la pudeur, dites-vous, spectacle dangereux, à interdire au nom de la morale, et là vous avez raison. Mais, si une femme nue circule dans vos romans, vous trouvez cela très bien, et là vous avez tort ; un peu d'honnête logique aidant, vous en conviendrez. Car, enfin, où est, entre les deux cas, la différence ? Est-ce que, par hasard, l'obscénité du premier disparaîtrait sous le coup de baguette magique de vos enchantements littéraires ?

Eh ! oui, tel est bien l'oreiller commode sur lequel somnolent les scrupules de votre conscience engourdie dans une erreur si profonde, si invétérée, si commune même chez les meilleurs d'entre vous, qu'on finit par se demander si elle n'a pas, jusqu'à présent du moins, l'excuse d'une certaine bonne foi. Au risque de vous affliger d'un réveil un peu brusque, l'Eglise jette un cri d'alarme qu'il vous faut entendre, et écouter. La vérité, la voici, telle que la proclament la doctrine catholique et le plus expérimental des bons sens populaires.

Vous avez raison. Non, vous n'êtes pas des professionnels de la pornographie : il y a une différence entre les procédés littéraires du marquis de Sade et les vôtres. A défaut de l'exhibition du tout nu, que vous estimez de mauvais genre, vous ne vous faites pas faute de servir à votre lecteur, ce qui peut être pis encore, du déshabillé. Car c'est une question de savoir si l'impression brutale de la réalité est plus dangereuse que l'attrait du vice transparent à travers le voile de gaze dont vous prétendez artistiquement l'envelopper.

La réponse à cette question nous la connaissons, nous prêtres, confidents des ravages que font dans les consciences vos jolis romans, vos subtiles, académiques et scabreuses présentations du fruit défendu, et cette réponse attristante n'est pas à votre avantage. Les victimes de l'obscénité à fleurs de style, brillamment décorée — nous n'osons pas dire camouflée, — ne sont ni moins nombreuses ni moins profondément atteintes que celles de l'obscénité toute crue, en chair et en os.

Vous vous flattez d'être fins psychologues, observateurs attentifs, consciencieux narrateurs. Comment se fait-il alors que vous parliez et écriviez comme si vous ne saviez pas, ce que tout le monde sait, que, si le contact immédiat du vice est violent, il porte avec lui, dans son intensité même, la limite de son effet, et, de plus, pour des consciences habituellement honnêtes, ce quelque chose de nauséabond qui vite répugne et dégoûte ;

tandis que vos impuretés romanesques, savamment dosées, parfumées et chatoyantes dans leur joli cadre littéraire, sont pour le lecteur ou la lectrice, l'enfant, le jeune homme ou la jeune fille, non pas une occasion, mais des séries prolongées d'occasions de complaisances dans le mal, qui aboutissent à autant de chutes morales, de péchés.

Faut-il enfin vous rappeler, si d'aventure vous l'avez oublié, que tel, de tempérance moyenne, qui refusera de soumettre son palais à la brûlure d'un verre d'alcool, se laissera séduire et entraîner... loin par le bouquet séduisant et traître d'un vin trop généreux ? Vos exercices de littérature n'ont pas l'acidité corrosive de *Nana* ou de la *Garçonne*, mais ils sont capiteux, sournoisement, infiniment, et, à tout prendre, pour beaucoup trop de lecteurs, moralement tout aussi dangereux, sinon davantage.

— Occasions... soit ! Mais après tout, peut-on dire, ne pâtit de « l'occasion » que celui qui le veut bien. S'il fait commerce de drogues nocives, le pharmacien n'est pas pour autant un empoisonneur public. Mettons qu'il entre des ingrédients relativement toxiques dans la littérature un peu poussée en matière de passions charnelles. Mais cette littérature n'est pas faite pour les enfants. Les gens qui s'en trouvent incommodés n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes ou à des circonstances auxquelles l'auteur est étranger : sa responsabilité est donc très « éloignée, » pour ne pas dire nulle.

— Erreur absolue ! A part la T. S. Vierge et quelques rares saints miraculeusement privilégiés, tous les hommes sont des enfants sur ce chapitre de la luxure, des enfants par leur extrême sensibilité aux impressions et tentations malsaines, des enfants par leur naturelle faiblesse à y résister.

Le péché originel est un dogme que doivent connaître nos auteurs catholiques. Mais l'ensemble de ses conséquences dans la psycho-physiologie sexuelle de la race humaine est un fait d'expérience quotidienne et universelle, dont croyants et incroyants sont obligés d'admettre la poignante réalité. Sur ce terrain-là tout particulièrement, la violence primesautière, bestiale et désordonnée, des tendances passionnelles les met en perpétuel conflit avec les directives normales de l'intelligence et de la volonté. Les romanciers, d'ailleurs, ne sont-ils pas les premiers à exploiter dans leurs fictions, en des variations infinies, l'éternel thème de la lutte qui met aux prises ici-bas, chez tous les enfants d'Adam, l'idéal équilibre de l'âme spirituelle avec les caprices déréglés de la bête ?

Et qu'importe ici l'intention personnelle des auteurs ? Fût-elle la plus honnête du monde, empêcherait-elle le foyer de s'alimenter du combustible que délibérément ils y projettent ? Depuis quand l'efficacité d'un poison dépend-elle de l'intention de celui qui l'administre ? Du poison de luxure, déguisée ou non, à haute ou à petite dose, toute imagination humaine, même chez les saints, peut être plus ou moins exposée à souffrir. Comment dès lors l'écrivain, qui sait cela, peut-il s'excuser de le servir quand même — *occasio mali* — à son lecteur, au risque certain de troubler, à travers sa sensibilité échauffée, les délicatesses morales de sa conscience ?

Qu'on écrive des livres « réservés » à l'usage de certaines catégories de spécialistes, même en matière de luxure, rien de plus légitime. Le titre de l'ouvrage, son étiquette, donne alors sur son contenu le renseignement nécessaire et suffisant pour que l'acheteur sache dans quelles dispositions personnelles il peut sans inconvénient l'aborder. Passe encore, par conséquent, si nos auteurs à littérature « épicée » prenaient la précaution d'indiquer la classe de lecteurs à laquelle ils s'adressent, les autres étant par là-même avertis qu'ils sont exceptés. Mais non ! Aucune distinction, aucun avertissement ! C'est à tout le monde, au plus grand nombre possible « de clients » qu'ils versent indifféremment leur mixture moralement malsaine. Voilà ce que nous appelons occasionner à autrui un mal dont on est responsable.

Il en est qui prétendent se justifier en disant : « Scènes légères, scabreuses, un peu déshabillées... C'est vrai ! Mais nous faisons de l'analyse psychologique, où, naturellement, la peinture des passions doit intervenir. Le public cultivé s'y instruit... et tant pis pour qui s'en scandalise. »

De la psychologie ? Vraiment ? Mais c'est très bien ! Faites donc alors un *Traité de psychologie* que liront et sauront seuls bien comprendre les psychologues de goût ou de métier, au lieu de semer dans vos romans des bribes de psychologie purement descriptive où le public ne voit que les faits passionnels complaisamment étalés, qui l'émeuvent et le troublent comme on sait, sans souci aucun de la technique psychologique, qui n'intéresse que quelques fins connaisseurs comme vous.

Pauvre psychologie ! Que de malpropretés l'on imprime en ton nom ! A ce compte-là l'exposition des pires obscénités serait encore et toujours de la psychologie. Pourquoi pas ? puisque ce sont des « documents humains » et que le document humain c'est de la psychologie ? Encore une fois, entre les documents humains puants du vidangeur Zola et les documents humains parfumés de nos modernes distingués et cotés romanciers, à part l'odeur, où est au fond la différence ?...

Psychologie donc sur toute la ligne ?... Non ! Nulle part ! La psychologie est une *science* qui établit des conclusions sur les données concrètes qu'elle étudie. Le romancier, lui, fait la peinture artistique et non la photographie des faits ; il s'en tient là, et se garde de conclure, sachant fort bien que les lecteurs n'aimeraient pas à être menés plus loin. Ils veulent qu'un roman les amuse, secoue leur sensibilité, échauffe leur imagina-

tion, mais point du tout qu'il les oblige à raisonner.

Après tout, comme il est une manière saine de présenter en cadre littéraire une thèse de psychologie, faites donc de la psychologie, si vous y tenez, mais de la psychologie propre, et laissez l'autre aux laboratoires de la psychologie « réservée. »

Reste à dissiper une dernière équivoque. On sera tenté peut-être de nous accuser de pruderie exagérée. Nous protestons. Ni pruderie, ni laxisme : la vérité est au milieu, à bonne distance de ces extrêmes également condamnables. C'est là que nous entendons nous tenir, et de là que nous dénonçons comme immorales, périlleuses pour le lecteur, certaines sensualités licencieuses de la littérature contemporaine goûtée dans le « monde comme il faut. » Nous n'ignorons pas ce qu'ont en soi de répréhensible sous ce rapport-là beaucoup de pièces classiques, grecques, latines, françaises, etc., et l'on voudra bien ne pas nous prêter la sottise d'en poursuivre, d'en souhaiter même la suppression. Mais celles-là — nous ne parlons que de celles qui sont restées classiques — ont reçu du génie un passe-port et de l'usage une tolérance mérités : le vice, quand il y apparaît, n'est jamais qu'épisodique, souvent présenté pour faire contraste avec la vertu ou rapidement évoqué, comme simple trait auxiliaire, en des tableaux qui restent sains dans leur ensemble : et nous voilà loin de la « psychologie » sensuelle, complaisamment étalée pour elle-même, qui fait le fond, parfois la totalité de beaucoup de nos romans à la mode ! Si *Phèdre*, par exemple, est et restera classique, les *Contes* de La Fontaine ne le sont pas et, espérons-le encore, ne le seront jamais, non plus que tant d'autres productions littéraires qui, pour n'être pas aussi « déboutonnées » que les *Contes*, n'en sont pas moins, en réalité, de simples variations, longuement appuyées, sur le thème de la luxure.

Notre première question est résolue. Si nous nous sommes bien fait comprendre, il reste à conclure : Non, un auteur, fût-il incroyant — à fortiori s'il est catholique, — ne peut, sans engager gravement sa responsabilité, offrir à son prochain, sous forme de littérature, des étalages de sensualité qui sont des occasions de mal, et par là-même moralement condamnables.

* *

— « Moralement condamnables !... Oui !... peut-être..., nous dit-on, à votre point de vue, à vous prêtres, qui êtes des spécialistes de la morale, avec naturelle tendance à tout lui subordonner. Vous parlez de nudité. Nous vous abandonnons volontiers la nudité inesthétique, grossière, qui n'a rien de plus ni d'autre que ce qu'il faut pour exciter les mauvaises passions humaines. D'accord ! Celle-là est une horreur et n'est qu'un danger, une ordure à balayer. Mais la nudité artistique, qu'en faites-vous ? Depuis quand le beau, pure émanation de l'essence divine, est-il devenu le mal ? Et s'il n'est pas le mal, de quel droit l'asservissez-vous à la morale qui lui est étrangère ? De quel droit l'empêchez-vous de s'offrir à l'homme pour la perfection de sa connaissance et l'agrément de sa vie, au même titre que le vrai et le bien, ses deux frères jumeaux, issus comme lui des pures profondeurs de la divinité ? »

— Telle est la seconde et capitale erreur, universellement répandue dans le monde laïque cultivé des beaux-arts, aussi bien parmi les sculpteurs et les peintres que chez les « gens de lettres. » L'objection est spécieuse, saisissante, et, il faut en convenir, rarement résolue de façon pleinement satisfaisante. Serons-nous plus heureux que nos devanciers ?... Essayons toujours.

On nous répète sur tous les tons, comme une sorte de *postulatum*, que l'art et la morale sont choses spécifiquement, totalement *différentes*, et que, par conséquent, **l'art est indépendant de la morale.** Cette proposition, il faut en convenir, est parfaitement exacte, et nous aurions tort de ne pas l'accepter. Rien, en effet, n'est plus certain en philosophie. Le vrai, le beau et le bien sont trois attributs « transcendentaux » de l'être, trois faces de l'être, si l'on veut, sorte de trinité épanouie en trois fleurs différentes qui plongent leurs racines dans la même identité de l'être réel. On a donc raison de dire que le beau n'est autre chose que le vrai et le bien, tout comme le vrai n'est autre chose que le bien.

En spéculation *métaphysique abstraite*, il y a toujours accord parfait entre les trois termes, vrai, beau et bien, c'est-à-dire que radicalement le vrai absolu est toujours en soi beau et bon, le beau absolu toujours vrai et bon, le bien absolu toujours vrai et beau. De cette doctrine, pratiquement irréalisable pour nous sur la terre, nous aurons la certitude expérimentale dans la vision béatifique du paradis, alors que chez nous aucune défaillance subjective ne s'opposera plus à la contemplation de l'être, de tout l'être dans sa triple immaculée splendeur de vérité, de beauté, de bonté.

Mais, physiquement, dans notre vie actuelle, ces trois rayonnements ne nous affectent que dans les conditions et la mesure où nous sommes disposés subjectivement à les « recevoir » : d'où leur éclat atténué et diversifié, leurs déviations, leurs désaccords, tout cela dû, *per accidens*, comme on dit, aux défectuosités de la réflexion du beau sur les miroirs imparfaits que nous sommes, aux contingences concrètes et exigences mêlées de notre double vie du corps et de l'esprit ici-bas. C'est ainsi que *tel* vrai peut n'être pas bon (dire brusquement à un malade qu'il va mourir) ; que *tel* bien peut n'être pas vrai (le mensonge au moribond pour le rassurer) : et aussi, donc, que *tel* beau peut n'être ni vrai ni bon (un roman licencieux, littérairement beau, mais faux et immoral).

Quand donc l'on dit que l'art est indépendant de la morale (comme aussi de la vérité), c'est de l'art en soi, qu'il s'agit, considéré *per se*, diraient

les scolastiques, de l'art enfin pris à part, isolé, dans sa seule et propre pureté objective, et non pas de l'art pour ainsi dire vivant et vécu, dans sa vie en commun avec le vrai et le bien, dans ses rapports enfin avec l'écheveau emmêlé des conditions pratiques auxquelles l'expression du beau se trouve toujours, pour nous, plus ou moins, nécessairement subordonnée. Les habitués de la philosophie nous comprendront sans peine, si nous disons : l'art n'est *per se* ni moral, ni immoral, il est l'art tout court, *simpliciter*, et rien de plus, ni d'autre ; mais l'art peut avoir *per accidens* des rapports avec la morale, et donc, dans une hypothèse concrète donnée, n'en être point indépendant. Mais c'est là une formule technique qui peut n'être pas accessible à tout le monde. Nous voulons être compris. Nous sommes au nœud du problème : insistons. Le travail en vaut la peine.

Laissons de côté la controverse fameuse, d'ailleurs toute spéculative, qui divise les philosophes et les artistes à propos de la nature du beau et de l'exacte définition essentielle qui peut lui convenir ; ou plutôt, tenons-nous-en à la formule simplement expérimentale et descriptive qu'en donne S. Thomas (*S. Theol.*, I, v, 4, ad 1 ; I-II, xxvii, 1, ad 3) et qui rallie tous les suffrages : « le beau, dit-il, c'est ce qui plaît à percevoir : *id quod apprehensum placet.* » Connaissance sensible ou intellectuelle, perception visuelle ou auditive, peu importe : dans tous les cas le goût, le sentiment du beau se trouve dans le fait de la *perception :* il appartient à l'ordre de la connaissance, et non point à l'ordre affectif de la volonté. C'est un plaisir, et, comme tout plaisir, on l'aime ; mais c'est le plaisir de la *contemplation,* et non point le plaisir d'*appétit* qui résulte de la *possession* d'un bien convoité qu'on veut *avoir à soi,* absorber, s'incorporer. Devant une délicieuse figurine en sucre, l'artiste est tout au plaisir esthétique d'en admirer la beauté, et s'en tient là ; mais, c'est à quoi ne comprendra rien le profane gourmand qui ne trouvera plaisir, lui, qu'à l'idée de la sucer, ce qui n'est pas plaisir de simple contemplation, mais plaisir anticipé d'absorption appétitive. Voilà, pensons-nous, qui est désormais tout à fait clair : l'art est l'expression du beau, et le beau est ce qui plaît à voir, à percevoir, à connaître, et le plaisir esthétique, envisagé exclusivement dans sa propre essence, plane dans la sphère supérieure de la contemplation pure.

Contemplation pure !... Plaisir esthétique sans mélange !... Cela se rencontre ici-bas, c'est plutôt rare : et c'est comme un avant-goût de l'extase des élus devant l'infinie beauté de l'être divin. Comme conséquence des misères, des tares, des défaillances qui rendent présentement si pénible et si méritoire notre pèlerinage sur la terre, il arrive, soit que certains hommes sont en fait inaptes à percevoir et goûter le beau, soit que d'autres, en beaucoup plus grand nombre — c'est presque la règle générale — ne goûtent pas certaines sortes de beauté sans y trouver une transition fatale de l'ordre de la connaissance à l'ordre appétitif, sans s'y heurter à une occasion, pour eux pratiquement inévitable, de s'abandonner à la délectation du fruit moralement défendu, qui se cache, mais qu'ils aperçoivent, transparent, derrière la beauté.

Direz-vous, alors, que, pour ceux-là, l'art et la perception du beau sont indépendants de la morale, que la morale n'est pas en son plein droit, sur son terrain, quand elle intervient pour arrêter le mal dans sa cause ?

Prenons un exemple dans la peinture, puisque aussi bien tous les beaux-arts sont ici également intéressés. Voici un tableau de maître, esthétiquement très beau, une femme nue ou fortement déshabillée, une Madeleine, si vous voulez. Possible, et encore ?... que son auteur, que certains spectateurs, techniciens entraînés, hommes de goût et de moralité bien « formée, » ne contemplent dans la toile que sa beauté et en restent là. Mais ces esthètes eux-mêmes oseraient-ils jeter sans scrupule ce spectacle en pâture à des yeux d'enfants ? Et à supposer qu'ils puissent plaider avec chances de succès les circonstances atténuantes, quand il s'agit de chefs-d'œuvre qui ne sont objectivement que beauté pure, oseraient-ils tenir pour moralement indifférente l'exhibition faite à n'importe qui, de la chair nue présentée de telle sorte qu'à côté, ou à défaut d'émotions esthétiques, elle en éveille d'autres qui ne le sont pas du tout ?...

— Mais, direz-vous, ce n'est pas l'art qui est en faute, c'est le spectateur ou l'auditeur, qui en détermine chez lui l'effet mauvais par ses propres dispositions personnelles.

— Pardon ! Il y a ici, comme en beaucoup d'autres conjonctures humaines analogues, deux causes simultanément en concours, deux causes superposées : par exemple, la décharge intérieure électrique de la bouteille de Leyde, et le fait extérieur qui la *déclenche* grâce au rapprochement des deux armatures. Cause efficiente interne et propre dans le premier cas ; cause efficiente externe et occasionnelle dans le second. Si le résultat final est attribuable à la tension électrique, il l'est aussi au fait de l'intervention du manipulateur des électrodes. L'art, donc, le beau, tout comme le vrai, est en faute, quand il occasionne la décharge d'une émotion passionnelle que réprouve la morale. Et voilà comment l'art peut faire indirectement, *per accidens* disions-nous, invasion sur le domaine de la morale, et pourquoi la morale est alors en droit de la frapper d'interdit comme un malfaiteur public.

« Malfaiteur public » est l'expression juste, quand il s'agit de certains sujets d'art, pictural ou littéraire qui, en dépit de toutes les intentions de l'auteur, sont en fait des occasions d'impressions immorales, troublantes et périlleuses, pour le commun des hommes dans l'état actuel de notre nature facilement défaillante sur le terrain glissant de la basse sensualité.

On nous a compris. Concluons donc ce premier

point : l'art, *per se,* comme le beau dont il est l'expression, est étranger à l'ordre moral, indépendant de la morale ; mais l'art, comme le beau, peut être *per accidens,* indirectement, cause occasionnelle de mal, de péché, et alors il entre dans l'ordre moral, il dépend de la morale.

Assez disserté sur la morale de l'art. Parlons un peu maintenant de la morale de *l'artiste.* La question est tout autre, infiniment plus simple à résoudre.

S'il est vrai, au sens ci-dessus nettement précisé, que l'art est indépendant de la morale, il est absolument faux, par contre, que l'artiste le soit jamais. Il est homme et, par là-même, soumis, exactement, comme tous ses semblables, aux lois communes de la morale dans tout *acte humain* quelconque qui émane de sa volonté consciente et libre.

Il n'y a pas de morale spéciale à l'usage des artistes, qui les dispense de l'obligation absolue de ne point faire le mal pour leur propre compte, et de ne pas engager leur responsabilité dans le mal d'autrui. Ce que nous disons là n'est pas du tout un dogme révélé, qui n'intéresse que les croyants : c'est une vérité de pur bon sens naturel, que pourraient seuls contester, parmi les artistes libres-penseurs, ceux qui feraient table rase de toute loi morale, qui n'admettraient — pure monstruosité — ni distinction de bien et de mal, ni devoir aucun de faire le bien et d'éviter le mal.

Or, nous l'avons déjà dit, est-ce, oui ou non, un principe de morale élémentaire, aussi bien païenne que chrétienne, qu'on est en faute de conscience quand, sans excuse valable, on procure délibérément à soi-même ou à son prochain l'occasion de pécher ? Et quelle occasion, encore une fois, est plus universellement dangereuse que la description littéraire, même très esthétique, où transparaît, quoi qu'on veuille et quoi qu'on fasse, l'image provocante de la sensualité sexuelle, l'image impure, tantôt du vice tout cru et tantôt du vice en dentelles ?

L'artiste, simplement honnête homme, se trouve forcément en présence de deux cas de conscience à résoudre : l'un qui le concerne personnellement, l'autre qui se réfère au prochain. Le premier sort du cadre de notre étude. Nous n'en voulons rien dire, sinon que le culte de l'art ne peut jamais être invoqué par personne comme excuse du suicide moral, du péché, auquel la production, même d'un chef-d'œuvre, conduirait son auteur. A chacun de réfléchir là-dessus, d'apprécier ses dispositions et ses forces, de se former droitement la conscience, de se permettre ou de s'interdire un travail donné suivant qu'il est pour lui moralement bon ou mauvais, et de ne jamais oublier le sage avertissement de l'Ecriture : *Qui amat periculum in illo peribit.* (Eccli., III, 27).

L'artiste qui a de bonnes raisons, et certes il peut en avoir, de se croire à l'abri de tout péril moral, pour son propre compte, est libre de procéder à son œuvre comme il l'entend. Rien ne l'empêche alors de manier en toute sécurité une arme qui est pour lui sans danger. Mais il lui est rigoureusement défendu de blesser son prochain. Qu'il dépose sur le papier ou sur la toile son œuvre artistique et scabreuse s'il y tient ; mais qu'il la garde chez lui, pour son agrément personnel, et ne se fasse pas pourvoyeur de poison moral à l'usage de ses contemporains et de la postérité ; et s'il est catholique, il aura une raison de plus de comprendre le devoir que lui impose la loi fondamentale de la charité fraternelle.

Dissipons enfin une dernière illusion. Le goût du beau n'est pas une *fin* absolue en soi. Comme tout autre plaisir, il n'est qu'un des nombreux *moyens* mis à la disposition de l'homme pour organiser convenablement sa vie et atteindre, après son existence temporelle, sa fin dernière dans l'éternité. Le beau n'est pas le tout, le suprême et dernier mot de la vie humaine ; il n'en est qu'un agrément, entre beaucoup d'autres, un condiment éventuel, un accessoire enfin, dont l'usage, par conséquent, est, ainsi que tout usage de plaisirs quelconques, subordonné à la loi morale du bien et de la fin dernière, qui les contrôle et les règle tous sans exception.

Substituer, dans son adoration, une créature quelconque à Dieu, alpha et oméga de la loi morale et de toute la destinée humaine, cela s'appelle de l'idolâtrie. Et l'idolâtrie de l'art, du beau, n'est ni plus ni moins condamnable que l'idolâtrie de soi-même. de la femme, de la table, de la gloire, de l'argent, etc.

Or, il est parmi nos plus intelligents doctrinaires de l'art *a*moral, de l'art pour l'art, des rêveurs à ce point hypnotisés d'esthétique qu'ils ne conçoivent pas leur idole et son culte autrement que dans un temple réservé, haut bâti sur des cîmes inaccessibles au commun des mortels, dominant de sa transcendante majesté toutes les choses physiques et morales de ce bas monde. Ne leur demandez pas si les rites de leur culte ont quelque chose à démêler avec la raison, la foi, la morale : ils vous répondraient que le beau est autonome, qu'il se suffit à lui-même, que l'artiste ne dépend de rien ni de personne dans l'hommage absolu qu'il lui rend comme il le mérite !

Quel fétichisme et quelle idolâtrie ! Disons, si vous le voulez, en termes moins durs, mais, au fond, de signification identique : quelle aberration et quel orgueil ! Si l'imagination est excusable de se laisser prendre au charme de ce prétendu beau rêve, la raison proteste énergiquement contre son insigne fausseté. Nous l'avons assez démontré.

Résumons nos explications, pour conclure, dans la forme syllogistique très simple que voici : TOUT ACTE HUMAIN est subordonné aux lois supérieures directrices de la morale ; or, sont des ACTES HUMAINS, chez l'artiste, la production et la diffusion d'une œuvre d'art, la contemplation du beau, le plaisir esthétique ; donc, chez l'ar-

tiste, la production et la diffusion d'une œuvre d'art, la contemplation du beau, le plaisir esthétique, sont subordonnés aux lois supérieures directrices de la morale. Donc, quoi qu'il en soit du beau absolu, en soi, l'artiste est, en tant que tel, sur toute la ligne, comme tout mortel quelconque, dépendant de la morale. C'est la seconde des deux questions que nous avions à résoudre, pour mettre en évidence la double erreur qui est au fond le principe de l'excuse, d'indépendance ou d'esthétique, qu'allèguent les artistes en général, et en particulier les littérateurs, pour dégager leur personnelle responsabilité dans leurs exhibitions de « sensualités » que réprouve la morale. Reste un troisième problème, spécifiquement catholique celui-là, que nous avons à dessein réservé, pour lui consacrer, entre nous, l'étude à part qu'il mérite.

* *

Parmi les différents genres de littérature malsaine que vise en bloc son *Instruction*, le Saint-Office, avec infiniment de raison, mentionne à part, pour en faire l'objet d'une spéciale réprobation, ce qu'il appelle, d'un mot très bien choisi, le *sensualisme mystique*. Le genre n'est pas nouveau : on sait que les théologiens, Bossuet en tête, ont eu à s'en inquiéter dans la controverse « quiétiste. » Mais, de relativement timide et bénin qu'il était alors, il est devenu terriblement audacieux, sous la plume de certains romanciers catholiques contemporains. Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié la critique sévère qu'il nous a fallu faire ici même, tout récemment (*Ami* 1927, p. 667), d'un roman intitulé *Electe*. Ils ont eu là un exemple frappant du « sensualisme mystique, » déjà réprouvé par la théologie et le bon sens, aujourd'hui expressément condamné par l'autorité du Saint-Siège.

Qu'est-ce donc que le sensualisme mystique ? Rappelons-le en quelques mots. Tout d'abord, n'oublions jamais que *l'amour* [1], appétit sensuel, commun à l'homme et à la bête, n'est pas du tout cette sorte d'amour spirituel, appétit pur de la seule volonté, auquel on a donné avec grande raison, auquel on devrait toujours conserver son nom propre d'*amitié*. Le langage usuel, surtout chez les romanciers et les poètes, ne se gêne pas pour désigner du même mot *amour* ces deux sortes, profondément différentes, de l'affectivité humaine. S. François de Sales a écrit un *Traité de l'amour de Dieu*, qui n'a rien de commun, sinon le mot, avec *l'amour-passion*, tranchons le mot, l'amour sexuel, thème perpétuel des infinies variations d'analyses psycho-physiologiques qui sont, au fond, l'unique sujet et toute la trame des trois quarts des œuvres littéraires d'imagination, romans, contes, nouvelles, poésies.

C'est fâcheux, mais c'est ainsi ! Il est trop tard pour réformer une erreur de langage, consacrée par un usage aussi ancien et universel que celui-là. Il est bien regrettable, néanmoins, que l'emploi du même terme ait tout naturellement introduit dans certains esprits mal avertis la confusion des deux choses différentes qu'il peut signifier, et qu'ils se soient par là laissé entraîner à prêter à l'amour les caractéristiques de l'amitié, à transposer dans l'ordre éthéré et pur de la spiritualité, des notes, des manifestations qui n'appartiennent en propre qu'aux émotions sensibles de la chair.

De cette divinisation païenne de l'amour à son apothéose chrétienne mystique, il n'y avait qu'un pas, que des écrivains catholiques n'ont pas hésité à franchir, pour tomber dans le « sensualisme dévot » que dénonce et condamne l'*Instruction* du Saint-Office.

Ce n'était pas assez que la littérature profane eût tenté déjà de dissimuler, sous le maquillage poétique et fleuri que l'on sait, les origines fangeuses et les vilaines tares de l'amour-passion. On a fait mieux ou plutôt pis encore : on l'a nimbé d'une auréole mystique qui le met au rang des pures effusions surnaturelles de l'âme chrétienne embrasée du feu ardent de la charité pour son Dieu.

Assurément tout n'est pas que physiologie dans l'amour. Il a de très jolis alentours. Il y a de très belles et très bonnes choses à dire sur son compte, à mesure qu'il s'éloigne davantage de sa source pour se rapprocher de l'ordre spirituel, et que ses échos épurés vont éveiller et faire vibrer à l'unisson des sentiments affectifs parallèles dans la volonté. C'est même sa perfection psychologique, et l'ordre voulu par le Créateur, qu'il n'ait de contact rapide avec la matière que pour y prendre son élan vers cette région supérieure de la sensibilité, où, sans y pouvoir entrer, elle confine et s'accorde avec l'ordre moral de la raison et de la liberté. Qui pourrait nier, d'ailleurs, les louanges admiratives, religieuses même, dont l'amour sensible, ainsi entendu dans son épanouissement rationnel et normal, a été l'objet de tout temps, chez les sages du paganisme, dans les livres inspirés de l'Ancien Testament, dans l'Evangile, dans la discipline sacrée de l'Eglise. Et le divin Rédempteur n'a-t-il pas lui-même, par sa présence aux noces de Cana, et par ses enseignements, consacré, en la réformant, la haute dignité de l'amour conjugal ?

Oui, c'est vrai. Mais il est vrai aussi que Notre-Seigneur a fait du mariage un sacrement : c'est que, sans doute, il en avait besoin. Il a jugé par là nécessaire de lui procurer une assistance particulière de grâce pour l'aider à éviter le très parti-

(1) Pour éviter toute équivoque, le lecteur ne doit pas perdre de vue qu'au cours de cette étude le mot *amour*, sauf indication contraire, est toujours pris dans l'acception ici définie, c'est-à-dire au sens précis philosophique que lui donnent les scolastiques quand, par opposition au mouvement affectif spirituel de la volonté, ils le mettent au premier rang des *passions* de l'appétit sensitif ou sensible. Il va sans dire que, vu la nature particulière du sujet limité qui est présentement en cause (luxure et chasteté), c'est très spécialement l'amour sensuel et sexuel que vise notre commentaire, ainsi d'ailleurs que l'*Instruction* du Saint-Office.

culier danger auquel il est exposé dans l'état présent de notre nature originellement vicieuse. L'ascension de l'amour vers les régions épurées de la vie proprement *humaine* lui est rendue difficile par la puissance de l'instinct qui tend à le retenir dans son domaine favori, sur le terrain de la sensibilité. De par son autorité maîtresse dans tout le composé humain, la raison le sollicite, l'appelle, lui fait impérieux commandement de monter, de voler jusqu'à elle : hélas ! trop souvent il hésite, fait la sourde oreille ou se décourage devant l'obstacle de ses ailes alourdies par l'attraction victorieuse qui le retient attaché au sol. C'est en deux mots toute l'histoire, variée à l'infini dans ses détails, toujours la même, des conflits de la passion d'amour sensible avec la raison, la foi, la liberté.

Ces conflits, le sensualisme mystique les supprime, ou plutôt — car les supprimer est impossible — il les transforme en deux mouvements parallèles et indépendants. S'il n'en est pas encore à mystiquement poétiser l'œuvre de chair proprement dite, sur laquelle il jette pudiquement le voile, il spiritualise tout le reste : déclarations enflammées, contacts physiques intimes, enlacements, baisers sur la bouche, télégraphie optique, jeux de mains et de physionomie, correspondances incendiaires, etc., etc.

Tout cela vous choque ? Et pourquoi, vous diront ces audacieux romanciers chrétiens ? Pourvu que tout cela soit pur — entendez : sans intention « d'aller jusqu'au bout, » — pourvu que tout cela n'empêche pas d'aimer le bon Dieu, et, au contraire, y attache plus étroitement l'âme fidèle, comme à celui qui est Amour, auteur de tout amour, qui s'associe sa créature dans toutes les formes de l'amour, oui, si tout cela est bon, puisque divin, venant de Dieu, et moyen de s'élever à lui, de vivre plus intimement en lui le grand et essentiel Amour, qu'y trouvez-vous à redire ?

Ce qu'on doit y trouver à redire, le voici en quelques mots. Il n'y a pas de chemin par lequel l'amour sensible puisse aller à Dieu sans passer par la raison et la volonté. Plus exactement : aucune œuvre de la sensibilité, et c'est le cas de l'amour, ne peut s'élever dans aucune région spirituelle et mystique, parce qu'elle est d'ordre sensible, animal, et par son essence même ne peut, sans contradiction dans les termes, dépasser les limites de la matière.

Dès l'instant où l'amour est accompagné et conduit par la raison (et la foi), celle-ci, sans qu'il change de nature, l'élève en quelque sorte à son niveau et le présente à Dieu dans un acte affectif qui est alors un acte spirituel de volonté.

Mais c'est contredire toute philosophie et tout bon sens, que d'attribuer à l'amour une vie propre, à part, sans autre moralité que l'autonomie de ses expansions, et d'imaginer ses évolutions dans une sphère de spiritualité et de mystique, qui ne serait pas celle de la simple raison naturelle et de la foi.

Au fond, cette monstrueuse théorie, si c'en est une, procède, chez ses auteurs, d'une double erreur, disons plutôt d'une double illusion : la première, commune à tous les poètes et romanciers, les porte à mettre sur le même plan et finalement à confondre la fiction du rêve et la réalité ; la seconde, très commune aussi, mais particulièrement accentuée chez nos modernes littérateurs du sensualisme mystique, confond dans une même idée, comme dans un même mot, *amour,* ce qu'il y a de spirituel et de matériel dans les différentes sortes de l'affectivité humaine.

Cette confusion est précisément ce qui rend pareil genre de littérature extrêmement dangereux, et explique pourquoi le Saint-Office a tenu à en faire l'objet d'une spéciale réprobation. Nous avons là, en effet, en plus du danger commun à toute forme de bas sensualisme, le péril doctrinal très grave de l'erreur qui consiste à dissimuler si bien les mouvements de la chair sous le voile de mystiques envolées, que la conscience faussée finit par ne plus en apercevoir les turpitudes et s'y livrer sans scrupule. Qu'importe à l'âme illuminée, qui plane dans les sphères éthérées de la mystique divine, qui voit et juge tout en Dieu, que lui importe la boue qui peut souiller les pieds de son corps au contact de la terre ? N'est-ce point là chose voulue par Dieu, belle par conséquent comme toute expansion de la nature, bonne aussi pour qui a l'intention pure de ne se laisser point embarrasser, dans son union avec l'amour divin, par les basses considérations de la chair et du sang ? La passion est mauvaise quand elle asservit grossièrement la volonté et rompt ses attaches avec Dieu ; elle n'est plus mauvaise, elle devient moralement indifférente, bonne même, et l'on n'a plus à s'inquiéter de ses caprices, lorsqu'on est assez haut monté en perfection spirituelle pour que l'écho affaibli de ses clameurs ne vienne plus troubler d'aucune note discordante l'harmonie de la douce intimité de l'âme avec son Dieu.

C'est tout simplement absurde, et, au fond, une forme, nullement inédite, du vieux gnosticisme. Mais qui ne voit combien le plan incliné est glissant dès l'instant où l'on imagine la possibilité d'aimer Dieu sans observer sa loi : « *Non omnis qui dicit mihi : Domine, intrabit in regnum cœlorum, sed qui facit voluntatem Patris mei, qui in cœlis est, ipse intrabit in regnum cœlorum.* » (Math., VII, 21). Or, l'amour sensuel a sa législation, sa morale, qui est la volonté même de Dieu manifestée à l'homme par le dictamen de sa droite raison naturelle, solennellement confirmée par la Parole sacrée du Décalogue au mont Sinaï. Dieu ne se contredit pas. Impossible, donc, que ce qui est à priori moralement condamnable dans les manifestations de l'amour sensible devienne jamais licite, pour personne, dans aucun état imaginable de perfection spirituelle. Et les Saints, les vrais, l'ont bien ainsi compris, qui toute leur vie n'ont pas cessé de lutter âprement, sans cesse,

pour assurer le triomphe de leur chasteté sur les tentations de la chair.

C'est plus que jamais le cas de rappeler, pour conclure, l'adage populaire qui formule si bien la plus évidente de toutes les thèses de la psychologie morale humaine : « Qui veut faire l'ange fait la bête. » L'homme n'est pas un pur esprit. Le composé humain ne peut en aucune hypothèse faire abstraction de l'un des deux éléments dont il est essentiellement constitué, jamais supprimer, absorber l'un dans l'autre.

De quelques riches couleurs que l'imagination créatrice veuille décorer, pour la rendre plus séduisante, la physionomie de l'amour, il n'est pas en son pouvoir d'en changer la nature, de rien supprimer des origines physiologiques de sa genèse et de ses évolutions. Pour tout résumer d'un mot, le fruit défendu, en dépit de tous les jolis ornements dont s'applique à le parer avec art la fiction littéraire de la poésie et du roman, est et restera toujours, inévitablement, fruit défendu.

II

Qu'on nous pardonne le rappel d'un mot banal, un peu ridicule, qui a fait fortune à l'étranger, surtout chez nos bons voisins d'Outre-Manche : « Le Français, dit-on, est un monsieur décoré, qui ne sait pas la géographie. » La première partie du dicton est plaisanterie pure ; la seconde l'est beaucoup moins. Le Français se trouve bien chez lui ; il n'aime guère en sortir et s'intéresse peu à ce qui se passe au-delà de ses frontières ; aussi perd-il de bonne heure le souvenir de la géographie sommaire et livresque qu'il a apprise à l'école. Il n'a pas ce sens pratique de la géographie « vécue » qu'alimente, chez d'autres peuples, une certaine habitude d'extériorisation et de curiosité internationale.

C'est presque une révélation que nous apporte M. Pierre Delattre dans son étude sur *La Renaissance catholique en Hongrie (Correspondant,* 10 nov. 1927). On sait en gros, chez nous, que la Hongrie a jadis occupé une place brillante dans l'histoire, surtout grâce à la célébrité de son roi saint Etienne. On n'ignore pas non plus qu'elle a compté, au moyen âge, parmi les peuples les plus catholiques du monde, qu'ayant perdu sa pleine autonomie politique, elle est tombée, sinon sous le joug, du moins sous la tutelle de l'Autriche, et qu'enfin elle a été souvent en difficultés avec son associée, qui s'est taillée la part du lion dans le consortium du royaume uni d'Autriche-Hongrie.

Là, ou à peu près, se bornent les notions sommaires du Français moyen. Il n'est guère renseigné sur le rôle qu'a joué jadis dans le monde occidental la Hongrie catholique ; il ne sait que peu de chose du sort déplorable que lui a fait après la guerre le traité de Trianon, et rien du tout de la toute récente « renaissance religieuse » de cette nation où la foi catholique romaine avait jeté depuis mille ans des racines vivaces qui poussent aujourd'hui de nouvelles tiges qu'on peut espérer voir demain s'épanouir en fleurs et fruits de belle vie chrétienne, individuelle et sociale. C'est là un chapitre d'histoire religieuse contemporaine qui particulièrement nous intéresse. Il faut féliciter M. P. Delattre de l'avoir écrit, après s'être minutieusement documenté. En voici, d'après lui, les données essentielles.

Un mot d'histoire d'abord. La Hongrie s'étendait avant la guerre sur une superficie de 325.411 kil. carrés avec une population de 20 millions d'habitants. Le traité de Trianon l'a amputée des deux tiers de son territoire, et de ses habitants, ces derniers réduits à environ 7 millions et demi, parmi lesquels les magyars hongrois sont dans la proportion de 37 %.

On n'a pas enlevé à la Hongrie, comme on l'a fait pour d'autres états, des morceaux disparates, ayant ailleurs un centre ethnique d'attraction, tout prêts à la rupture qui était dans leurs aspirations. Non ! c'est le corps même de la Hongrie admirablement « un, » et demeuré tel pendant mille ans, qui a été découpé en cinq morceaux ; et de ces cinq morceaux quatre — quatre Alsaces-Lorraines — lui ont été durement arrachés, avec tout le sang magyar en grande partie, qui persiste toujours douloureusement à refluer au cœur pour y reprendre sa vie normale.

Ici une question angoissante se pose. Les auteurs des traités qui ont clos la grande guerre ont affirmé hautement, avec le Président Wilson, qu'ils n'entendaient pas user avec violence du droit de la victoire, ni agir en conquérants, mais en libérateurs des peuples injustement opprimés. En refaisant la carte de l'Europe, ils voulaient rester respectueux des nationalités et ne leur imposer des rattachements à de nouvelles souverainetés politiques qu'autant qu'ils seraient conformes à leurs vœux, sanctionnés par la libre expression des majorités.

Comment se fait-il, alors, que, seule, la Hongrie n'ait pas été admise à bénéficier de cette règle libérale, et que, sans les consulter, contrairement à leurs répugnances bien connues, on ait froidement condamné les deux tiers de ses enfants à passer sous un joug étranger ?

Pour sauver les apparences et justifier ce morcellement cruel, opéré en dépit de tout bon sens géographique, on a parlé d'affinités ethniques, et prétendu qu'il était logique de rattacher à leurs patries originaires ce qu'il y avait de tchèques, de serbes, de croates, de roumains, etc., soi-disant indûment retenus en Hongrie. Pur prétexte, qui n'a pu sérieusement influencer les diplomates avertis du traité de Trianon ! S'il est vrai, en effet, que, au cours des siècles, le vaste empire de Hongrie, insuffisamment peuplé, a largement ouvert ses frontières à l'immigration d'étrangers tchèques, serbes, roumains, sur son territoire, il est vrai aussi, et tous les historiens savent cela, que ces étrangers s'y étaient à la longue naturalisés et profondément incorporés à la nationalité hon-

groise, à telle enseigne qu'ils se proclament à l'heure actuelle hongrois, veulent redevenir et rester hongrois, et protestent violemment de leur inébranlable volonté de rentrer un jour dans le sein de leur patrie adoptive.

Rien ne paraît, en effet, plus injuste, et plus propre à entretenir dans le cœur des peuples des germes de révoltes et de guerres inévitables. C'est comme si l'on voulait enlever à la France, pour la donner à l'Italie, la région de Nice, parce qu'il s'y trouve un grand nombre d'Italiens, d'ailleurs naturalisés depuis longtemps, excellents français, qui ne demandent qu'à le rester. Le fait que nos provinces frontières de l'Est sont d'origine germanique lointaine et parlent la langue allemande, a-t-il jamais été accepté chez nous comme une justification du droit d'emprise séculaire que l'Allemagne prétendait avoir sur l'Alsace-Lorraine? Le cas de la Hongrie est le même que le nôtre, avec cette différence que là-bas ce n'est pas une mais quatre Alsaces-Lorraines qui protestent contre le dur exil auquel les ont condamnées les vainqueurs de 1918.

Pourquoi, enfin, ce massacre, cet écrasement de la Hongrie, oui, pourquoi? L'histoire le dira sans doute un jour, lorsque, toutes passions apaisées avec le temps, des idées nouvelles dans un monde nouveau permettront peut-être, s'il n'est pas violemment déchiré à l'avance, la révision du traité de Trianon. Il ne nous est pas défendu, en attendant, de soupçonner chez ses auteurs l'arrière-pensée, plus ou moins consciente, d'atteindre à travers la politique le catholicisme de la Hongrie. Bien qu'en très forte minorité, les francs-maçons, les juifs et les protestants hongrois sont très « agissants. » D'autre part, les artistes de premier plan du concert de Trianon étaient anglicans, puritains, libres-penseurs ; nulle voix catholique n'a pu s'y faire entendre, sauf le cri de douleur des victimes de ce partage de la Hongrie, qui n'a guère d'analogue dans l'histoire que le partage de la Pologne. La France catholique, plus tard mieux informée, regrettera sans doute d'avoir salué comme une juste réparation cette mutilation politico-religieuse. Elle regrettera que ses diplomates, « circonvenus par des groupes appuyés d'une presse judéo-panslavique, aient partagé la pauvre Hongrie par lieues carrées et têtes d'habitants, magyares ou non, entre les Etats destinés à remplacer pour nous la Russie alliée disparue pour longtemps du concert européen. »

Consciente de l'injustice qu'elle subit, la nation hongroise a de son histoire millénaire une connaissance et un culte qui lui permettent d'attendre avec sérénité, comme jadis la France, le verdict de l'histoire et les réparations de l'avenir. Mais, avec une noble fierté elle rappelle hautement que seul le sacrifice de son sang fait à la sécurité de l'Europe a mis en jeu ses intérêts vitaux et provoqué, en fin de compte, les catastrophes dont elle est aujourd'hui victime. Les « réfugiés, » jadis hospitalisés et privilégiés, peuvent regagner leur mère-patrie, emportant avec eux la majorité des terres hongroises : plus impartiale que la politique, l'histoire montrera un jour que c'est là introduire dans la vie des peuples un principe aussi dangereux que celui de rendre les particuliers responsables dans leurs biens des fautes de l'Etat auquel ils appartiennent.

Ceci dit en manière d'introduction, pour aider à mieux comprendre ce qui va suivre, parlons maintenant du catholicisme de la Hongrie.

Convertie au xe siècle, sous le règne de son premier « roi apostolique » saint Etienne, la Hongrie dut, aux xiie et xiiie siècles, aux religieux bénédictins et cisterciens, appelés en foule d'Allemagne du Sud, d'Italie et de France, de représenter, avec les nations croate et polonaise, la civilisation occidentale en face de la culture byzantine, la foi romaine en opposition au schisme grec. Au début du xvie siècle, la Réforme y brisa l'unité des croyances, et la Transylvanie indépendante devint un foyer de luthéranisme et de calvinisme d'autant plus ardent que les protagonistes des nouvelles « libertés religieuses » étaient aussi les meilleurs défenseurs des droits de la nation hongroise sans cesse méconnus par les Habsbourg et leurs conseillers. Toutefois, c'est seulement de la révolution de 1848 que date le rôle important joué dans la vie politique hongroise par les calvinistes et les juifs, et jusqu'à cette époque il faut dire de la Hongrie qu'elle fut, au plein sens du mot, un « Etat catholique. »

En 1848, année terrible dont le souvenir plane encore sur Budapest, Louis Kossuth incarne à ce point la Hongrie révoltée contre Vienne, qu'il est demeuré là-bas pour tous l'idole nationale. Luthérien aussi acharné contre l'Eglise catholique que contre les Habsbourg, il marque profondément de son esprit les nationaux « libéraux, » et, à l'abri de ce parti, les calvinistes font dès lors des progrès rapides. Bien qu'en minorité dans le pays, ils en arrivent, de revendications en revendications, à occuper partout des places importantes, et, à la fin du xixe siècle, l'esprit public est loin de révéler dans l'Etat et le peuple hongrois une puissance catholique.

Divers événements ont depuis les fêtes du Millénaire (1896) puissamment contribué à modifier du tout au tout cet état d'esprit et à faire aujourd'hui de la Hongrie un état chrétien, comme du peuple une nation résolument catholique dans sa grande majorité. Ce furent, dans l'ordre des temps, la campagne libérale (1892-1894) pour imposer à la Hongrie une législation antireligieuse sur le mariage civil et le divorce ; puis la guerre avec ses souffrances suivies des mutilations de la défaite, et surtout de la terreur communiste. Dans la bourgeoisie comme dans le peuple, cinq mois et demi de tyrannie bolcheviste ont décidément fait lever les germes d'une rénovation religieuse dont nous vous voudrions consigner ici les traits essentiels.

Deux personnalités de puissant relief dominent l'histoire du mouvement catholique en Hongrie à la fin du XIXe siècle et au début du XXe : Mgr Prohaszka et le R. P. Bangha, de la Compagnie de Jésus.

Pendant quarante ans Mgr Prohaszka a remué la Hongrie, depuis les foules populaires jusqu'aux plus hautes sphères intellectuelles et politiques. Lorsqu'au début de l'an dernier il tomba, comme un vrai soldat sur le champ de bataille, au cours d'une de ces « conférences-retraites » où accourait de plus en plus tout ce que la Hongrie compte d'esprits cultivés, le parlement suspendit aussitôt sa séance, et ce fut partout un deuil public. Ame d'apôtre également soucieuse d'éclairer les esprits et de soulager les misères du corps, il a laissé derrière lui de belles créations en l'un et l'autre genre ; orateur puissant, d'intelligence supérieure et de profonde érudition, il a vraiment dominé tout le monde universitaire et l'a convaincu de la supériorité du Catholicisme dans tous les ordres ; écrivain doué d'une extraordinaire imagination, on dit de lui aujourd'hui qu'il a renouvelé la langue hongroise, tant il l'a heureusement enrichie de mots nouveaux, d'expressions et d'images insoupçonnées. Mais il fut surtout un véritable réformateur du clergé, au double point de vue de l'enseignement et de la discipline, et si le joséphisme a complètement disparu des séminaires hongrois, c'est à lui en très grande partie qu'en revient le mérite.

Le P. Bangha exerce surtout, depuis quinze ans, une action considérable dans le domaine de la presse et sur les groupements des hommes en florissantes congrégations mariales. Quand il fonda sa puissante *Société catholique de presse* par actions à 25 couronnes (environ 20 francs), il lui fallait 3 millions de couronnes. En trois mois, 20.000 souscripteurs lui en apportaient 10 millions, et parmi ces actionnaires figurait tout un monde de petites gens, chauffeurs d'autos et de locomotives, employés de commerce, conducteurs et contrôleurs de tramways, fonctionnaires de tous ordres, etc. Aussi, alors que la grande Hongrie d'avant la guerre n'avait qu'un seul journal groupant 6 à 7.000 abonnés, la petite Hongrie mutilée compte aujourd'hui deux grands quotidiens ayant chacun près de 25.000 abonnés ; deux grandes revues, mensuelle et bi-mensuelle ; un hebdomadaire *A Sviz* (le Cœur) qui tire à 40.000 exemplaires, et d'autres publications périodiques moins importantes. C'est ainsi que la presse catholique peut atteindre toutes les classes de la société.

Inutile d'ajouter qu'à cet apostolat de l'enseignement populaire a répondu dans l'ordre de l'action, avec non moins de succès, l'apostolat des œuvres sociales sous toutes ses formes utiles, depuis les associations populaires professionnelles et les congrégations mariales d'hommes et de jeunes gens, jusqu'au groupement du parti catholique dans les deux Chambres. Et voici les résultats.

Aujourd'hui l'Etat hongrois, bien que dirigé en fait par des calvinistes, comme le régent Horthy et le comte Bethlen, répond, par ses conceptions nettement chrétiennes du pouvoir, au vœu de la majorité des catholiques (63 %), et toutes les libertés religieuses sont actuellement assurées dans une mesure qu'il est rare de rencontrer ailleurs aussi large. L'Eglise est entièrement libre dans sa réorganisation intérieure, ses nominations, ses fondations. Les clergés séculier et régulier peuvent sans entraves ouvrir toutes sortes d'établissements d'enseignement ou de bienfaisance, auxquels l'Etat et les villes accordent d'amples subventions. Dans une circonstance récente, l'Etat est lui-même intervenu pour empêcher qu'aucune atteinte fût portée aux propriétés des Congrégations enseignantes.

Les chiffres démontrent assez à quel point la vitalité du catholicisme en Hongrie est pour elle une condition *sine qua non* de relèvement national. De 1830 à 1910 les catholiques ont vu leur nombre croître dans la proportion d'environ 62 % alors que les calvinistes n'y augmentaient pas de 5 % ; pour la seule période de 1900 à 1910 l'accroissement catholique était 1.810 fois plus grand que celui des protestants. En 1715, Debreczin, la « Rome calviniste » n'avait pas un seul catholique ; en 1840, ils étaient 1.500 en face de 60.000 calvinistes ; ils sont aujourd'hui 20.000, quand les protestants ont à peine varié de quelques unités ; et le mouvement continue. Conséquence fatale d'habitudes familiales qui n'admettent au foyer protestant qu'un nombre très limité d'enfants, mais conséquence mortelle pour la Hongrie, qui ne devra son salut comme nation qu'au catholicisme prospère de sa population.

Aussi le gouvernement actuel, dans une vue supérieure politique et patriotique, favorise-t-il l'expansion catholique, et d'abord, ce qui est capital, sur le terrain de l'enseignement. Contrairement à ses tendances « étatistes » d'avant la guerre, il laisse volontiers aux familles et aux institutions privées, avec leur pleine liberté confessionnelle, le soin de l'instruction et de l'éducation des enfants, conformément à cet excellent principe que met en avant, lui-même, le ministre actuel de l'Instruction publique, comte de Klebelsberg. « L'école, déclare-t-il, est d'abord l'affaire des parents, puis des communautés confessionnelles qui sont plus près d'eux que l'Etat. Les églises sont-elles trop pauvres pour soutenir entièrement leurs écoles ? la commune ou l'Etat interviendront par des subsides. » Quand aurons-nous la bonne fortune, en France, d'entendre notre gouvernement tenir officiellement un pareil langage ?

Nulle part peut-être mieux qu'en Hongrie ne se trouve réalisée, de façon aussi heureuse à tous points de vue, la conciliation de la fonction de surveillance de l'Etat avec les droits des familles et de l'Eglise catholique à faire donner l'enseignement par des maîtres de leur choix. La liberté d'ouvrir un établissement scolaire est absolue,

sous la condition de se conformer aux programmes officiels, de n'employer que des maîtres dûment diplômés et de se soumettre aux inspections d'Etat. Mais, aux professeurs de l'enseignement libre confessionnel la loi garantit le même traitement qu'à ceux de l'enseignement public ; il est loisible au personnel enseignant de passer des établissements publics aux établissements confessionnels et réciproquement, et les institutions libres qui ont à leurs frais construit des écoles peuvent obtenir, pour le traitement de leurs professeurs, des subsides prélevés soit sur le « fonds de religion, » soit sur les budgets des villes ou de l'Etat, subsides qui s'élèvent parfois jusqu'aux 9/10 de ces traitements !

Ainsi soutenues les écoles libres confessionnelles se sont multipliées. Déjà avant la guerre l'Etat n'avait entièrement à sa charge que 3.502 écoles primaires sur 16.929 ; 198 écoles primaires supérieures sur 532 ; et 77 établissements secondaires sur 221. Aujourd'hui, la proportion des écoles catholiques primaires, pour ne parler que de celles-là, est de 41 % par rapport à celles de l'Etat.

Dans toutes les écoles populaires professionnelles ou secondaires, publiques ou libres, l'enseignement religieux, y compris l'assistance à la messe le dimanche et la pratique des sacrements au moins quatre fois par an, est LÉGALEMENT obligatoire ! Arrive-t-il, comme à Budapest dont les écoles comprennent 71.800 enfants catholiques, que les prêtres ne suffisent pas à la besogne, on a recours alors à des *catéchistes volontaires* qui reçoivent des subsides de la ville, tout comme les instituteurs publics. Les filles y sont évangélisées par un groupe de 247 demoiselles catéchistes diplômées, titulaires ou stagiaires, également subsidiées au prorata des heures d'enseignement.

Les professeurs et maîtresses d'enseignement religieux, outre qu'ils reçoivent une préparation technique très solide, sont aussi par ailleurs l'objet d'un recrutement sévère et d'une formation spirituelle très poussée, où la pratique des « retraites » occupe très officiellement une large place, une place d'honneur et privilégiée. Ce bienfait des exercices de la retraite, la Hongrie en comprend tout le prix, et, tandis que la municipalité de Budapest vient d'accorder aux Jésuites une importante subvention pour construire une maison d'Exercices spirituels, le ministre de l'instruction publique a décidé de son côté que dans toutes les écoles de l'Etat le professeur de religion peut accorder à tout élève, en dehors des vacances prévues, un congé de trois jours pour faire les Exercices de la retraite.

C'est simplement merveilleux ! Et vraiment, quelles que soient par ailleurs les difficultés où elle peut avoir à se débattre, n'est-il pas vrai qu'on peut tout espérer pour l'avenir, d'une nation où l'enseignement à tous ses degrés est ainsi catholiquement organisé ?

Il va de soi qu'à ce renouveau catholique de l'enseignement correspond un mouvement non moins accentué et couronné d'aussi appréciables succès, dans l'ordre de l'action, sur le terrain des *œuvres* sociales d'inspiration catholique : instituts de bienfaisance, corporations, maisons de famille pour les étudiants, etc.

Il faut noter en particulier le rôle que jouent les congrégations mariales et le scoutisme, un peu partout, dans les maisons de famille comme dans les écoles publiques. Constatant l'heureuse influence éducatrice du scoutisme catholique, les pouvoirs publics lui ont concédé les droits et privilèges des organisations sportives officielles. En vertu d'une loi spéciale portée tout récemment, depuis la suppression du service militaire obligatoire, la jeunesse hongroise tout entière, de quatorze à vingt et un ans, est légalement enrôlée dans des unions qui ont pour but de lui donner une éducation physique et patriotique. Surveillées par des comités communaux où siègent de droit le maire, le curé, le médecin et l'instituteur, groupées sous la présidence du ministre de l'instruction publique, ces unions, confessionnelles dans la mesure où le clergé veut bien s'en occuper, sont placées sous la direction effective d'instituteurs d'élite nommés avec l'agrément des autorités religieuses, et qui se consacrent exclusivement à cette fonction. Plus de 700.000 garçons reçoivent cet entraînement, et en 1926 il a été dépensé pour cette entreprise, de caractère on ne peut plus « officiel, » plus de 25 millions de francs français.

De cet immense effort où l'Eglise marche en plein accord avec les pouvoirs publics les heureux effets se font déjà sentir. L'esprit de la jeunesse est bien meilleur qu'avant la guerre. Les milieux universitaires n'ont plus à l'égard de la religion la même attitude d'indifférence ou d'hostilité qu'autrefois. Le prêtre est partout honoré et la police d'Etat... salue habituellement les religieuses.

M. Pierre Delattre, auquel nous empruntons ces détails, n'a-t-il pas raison d'appeler cela une « renaissance catholique » et d'en prendre motif pour plaider chaleureusement devant l'opinion publique religieuse du monde entier la cause de la Hongrie, la plus dûrement traitée de toutes les victimes de la guerre ? Car la vigueur de ce magnifique mouvement catholique actuel est d'autant plus admirable que l'Eglise de Hongrie s'est vu enlever les meilleures ressources temporelles de sa vitalité. Elle a perdu plus de la moitié de ses diocèses et de ses fidèles. Une forte portion de ses anciens biens temporels lui a été arrachée ; ce qui lui en reste est lourdement grevé et presque toutes les fondations ne sont plus guère représentées que par des titres avilis. Aussi la plupart des évêchés, jadis riches, se trouvent-ils dans l'impuissance, non seulement de procurer à leurs vicaires des places de curés, mais encore de faire face à leurs charges.

Ce pénible état de choses ne fait que souligner davantage la forte trempe apostolique du clergé

et la noble assistance que lui prête officiellement l'Etat pour l'accomplissement de son saint ministère.

A ce beau tableau, hélas ! il y a des ombres. Le Hongrois, agriculteur et guerrier, n'est ni commerçant ni politicien. Les juifs tiennent tout le commerce, et les calvinistes la politique. Juifs et calvinistes ne sont pourtant que des minorités, mais des minorités actives, turbulentes, audacieuses. Ils ont à leur disposition une presse dont, malgré ses efforts, la presse catholique ne parvient pas à contrebalancer suffisamment l'influence auprès du peuple. Si l'on ajoute à cela que juifs et calvinistes marchent d'accord avec la maçonnerie, l'on peut se faire, sur cette simple constatation abrégée, une idée des obstacles que devra briser le catholicisme en Hongrie pour assurer à sa splendide renaissance actuelle plus de succès encore en profondeur dans les masses populaires, et des gages de plus en plus solides de persévérance pour l'avenir.

Malgré ces traits fâcheux de nuance mélancolique, l'évolution religieuse actuelle de la Hongrie reste un spectacle admirable, réconfortant, peut-être pour le moment unique au monde, à moins qu'on ne veuille, non sans quelque raison, le rapprocher, sous certains rapports, du mouvement de transformation sociale politique et religieuse, qui s'opère actuellement en Italie sous le couvert du fascisme.

Non seulement comme catholiques, mais simplement comme Français, nous avons, nous, le devoir d'honorer ce vaillant petit peuple hongrois de nos vœux et de nos sympathies. Seule parmi toutes les nations de la terre, en 1871, la Hongrie a fièrement défendu notre cause vaincue et solennellement protesté contre l'amputation de l'Alsace-Lorraine que nous imposait le traité de Francfort. Cette protestation a été prononcée en plein parlement de Budapest, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, au nom de toute la nation hongroise qui partout lui fit aussitôt un écho retentissant.

La voici :

« Cette condition (la perte de l'Alsace-Lorraine) est contraire au droit des gens ainsi qu'aux intérêts universels de l'Europe. Elle est contraire au droit des gens qui condamne expressément les conquêtes et les condamne tout particulièrement au cas où les habitants d'une province envahie ne veulent point s'attacher aux vainqueurs. Or, il n'y a pas de doute que l'Alsace et la Lorraine appartiennent corps et âme à la France. Mais cette condition est également contraire aux intérêts de la famille des nations européennes, parce que, au lieu d'amener une paix durable, elle contient les germes de complications nouvelles et d'une guerre qui sera probablement plus étendue que la dernière. Nous espérons que le gouvernement fera son devoir en ce sens, d'autant plus qu'il se rencontrera en cela avec l'opinion publique hongroise. »

Et alors qu'après cinquante ans d'exil nos chères provinces perdues viennent de rentrer au bercail, la Hongrie, à son tour, pleure les Alsaces-Lorraines qu'on vient de lui arracher. Si elle a tort devant les politiques libérales, au mauvais sens du mot, qui mènent le monde aujourd'hui, d'être et de vouloir rester plus que jamais catholique, sa cause est belle devant Dieu et l'Eglise. Les catholiques de France, et du monde entier, doivent avoir à cœur de l'accompagner et assister dans son calvaire, et de lui souhaiter pour un avenir prochain le triomphe mérité d'une pleine et définitive résurrection.

III

Dans la *Vie spirituelle* (mars 1928), le P. Lavaud, dominicain, examine le cas de l'extatique stigmatisée de Konnersreuth (Bavière). Il n'est personne qui n'ait entendu parler de Thérése Neumann, des extases de douleur qu'elle souffre chaque semaine, pendant la nuit du jeudi et le vendredi, et cela depuis la Passion de 1926, de ses stigmates, de son jeûne absolu. Ces phénomènes commentés dans la presse sous des inspirations diverses ont provoqué des réactions opposées ; chez les uns, empressement excessif à crier au miracle et à la sainteté ; chez les autres, réserve froide, méfiance, scepticisme, peur du miracle, incrédulité déclarée, allant jusqu'au sarcasme, au blasphème et à la haine la plus violente contre la religion.

La nature des choses et les recommandations les plus pressantes de la hiérarchie réservent à l'Eglise le jugement définitif sur le caractère, miraculeux ou non, de ces faits. On se contentera de résumer ici d'une manière tout objective la vie de Thérèse Neumann, surtout d'après une relation de son directeur, M. l'abbé Naber, curé de Konnersreuth, et d'indiquer la position de prudence prise en cette affaire par l'épiscopat bavarois [1].

Konnersreuth est un village du Palatinat, situé à l'extrémité Nord du diocèse de Ratisbonne. Il compte environ un millier d'âmes.

Thérèse Neumann, fille du tailleur de l'endroit, est l'aînée de dix enfants. Elle a aujourd'hui trente ans. Jusqu'à vingt ans, elle fut forte et bien portante. Au printemps de 1918, étant domestique de ferme, elle dut, pour aider à éteindre un violent incendie, faire la chaîne pendant trois heures, dans des conditions très pénibles. Cet effort excessif détermina une lésion de la colonne vertébrale. La crise aiguë fut suivie d'une période de langueur qui dura tout l'été. A l'automne, Thérèse fut atteinte de paralysie et, dès le début de l'année suivante, 1919, frappée tout à coup de cécité complète.

Très dévote à celle qu'on n'appelait pas encore sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, elle s'efforçait de supporter, comme la Carmélite de Lisieux, les souffrances de sa maladie. Le jour de la béatification de la « Petite Sœur, » 29 avril 1923, elle recouvra soudain la vue, mais les autres infirmités et ses douleurs persistèrent jusqu'au jour de la canonisation de la Sainte.

(1) On peut voir sur le cas de Thérèse Neumann un dossier de pièces intéressantes dans la *Documentation cath.*, n° du 10 déc. 1927.

Ce jour-là, écrit M. Naber, je fus appelé auprès de Mlle Neumann par les parents qui ne savaient ce qui arrivait à leur enfant. Je trouvai la jeune fille qui, les yeux constamment fixés sur le même point et la figure rayonnante de joie, tendait les mains vers une présence invisible. Elle inclinait la tête et la remuait comme si elle parlait avec quelqu'un. Tout à coup elle se mit sur son séant — ce qu'elle n'avait pas fait depuis six ans ! — mais en éprouvant une vive douleur à l'endroit où la colonne vertébrale avait été lésée. Lorsque cette sorte d'état extatique eut cessé, je demandai à la malade :

— Où étiez-vous ? Que vous est-il arrivé ?

Au lieu de répondre, elle déclara avec une assurance stupéfiante qu'elle allait se lever et qu'elle était à même de marcher. Sa mère examina aussitôt la jambe gauche qui depuis plus de neuf mois était contractée sous la jambe droite : elle avait repris sa position normale. Thérèse se leva ensuite, alla du lit au milieu de la chambre et revint soutenue par son père et une garde-malade. Je répète alors ma question :

— Où étiez-vous ? Que vous est-il arrivé ?

— Pendant que je priais, déclara-t-elle, une clarté merveilleuse surgit soudain devant mes yeux, et une voix d'une douceur extraordinaire me demanda si je voulais recouvrer la santé. J'ai répondu : « La santé, la maladie, la mort, tout m'est indifférent ; comme le bon Dieu voudra ! » La voix reprit : « Tu auras aujourd'hui une petite satisfaction ; tu vas pouvoir te lever et marcher. Mais l'avenir te réserve encore bien des souffrances, et aucun médecin ne pourra te soulager. Cependant ne te désespère pas ; je t'ai assistée jusqu'à ce jour et je te continuerai mon aide. » La voix me parla encore d'autres choses, notamment de la valeur de la souffrance et ajouta qu'elle avait écrit : « On sauve bien plus d'âmes par la souffrance que par les sermons les plus brillants. »

L'examen médical révéla que les vertèbres comprimées avaient repris leur position normale ; tout accès de paralysie et de convulsions avaient disparu. Mais Thérèse, qui depuis longtemps ne se nourrissait presque pas (pendant les quinze jours précédant Pâques, elle n'avait pas absorbé même une goutte d'eau), demeurait d'une faiblesse extrême. Pendant plusieurs mois elle ne put marcher sans être soutenue.

Le 30 septembre, anniversaire de la mort de sainte Thérèse de Lisieux, elle revit la même clarté merveilleuse et entendit la même voix douce lui dire : « Dieu veut que dorénavent tu marches sans aide étrangère. » Ce qu'elle fit aussitôt.

Mais le 7 novembre elle retomba malade et souffrit pendant trois jours d'atroces douleurs. Le médecin constata une appendicite et prescrivit l'opération immédiate. Pendant qu'on cherchait une voiture pour la transporter à la clinique de Waldsassen, « elle me demanda, dit encore M. Naber, si je ne voulais pas l'autoriser à invoquer la Petite Sœur pour que fût évitée l'opération ; non pas, expliqua-t-elle, que je veuille m'y soustraire, si telle est la volonté de Dieu, mais parce que ma mère est si désolée ! »

Comme bien on pense, le confesseur acquiesça. Une relique de la Sainte fut appliquée sur l'endroit douloureux. Après quelques moments d'horrible souffrance, Thérèse soudain ouvrit les yeux et parut comme transfigurée « Tendant les mains vers quelqu'un, elle répéta plusieurs fois : « Oui, oui. »

Elle se redressa alors complètement, et, palpant à plusieurs reprises son côté droit, elle murmura : « Est-ce bien vrai ? » Je lui demandai si sainte Thérèse lui avait encore rendu visite et procuré du soulagement.

— Oui, répondit-elle, et elle m'a dit de me rendre de suite à l'église pour remercier Dieu. — Elle y alla, ne sentant plus aucune douleur, aucune fièvre.

Le lendemain elle revint à l'église et communia. Dans la journée le médecin constata la guérison.

Thérèse me confirma, continue M. le curé de Konnersreuth, que c'était bien la même clarté, la même voix. Elle avait eu, en outre, l'impression qu'une main mystérieuse l'avait touchée. La voix lui avait dit : « Ta joie, ton total abandon à la souffrance nous réjouit. Afin que le monde puisse reconnaître qu'il y a des interventions supérieures, tu n'auras pas besoin de subir l'opération. Lève-toi et va-t-en à l'église. Tu auras encore beaucoup à souffrir : mais il te sera donné de collaborer par la souffrance au salut des âmes. Applique-toi de plus en plus à la mortification et reste toujours humble et simple. »

Voici dans quelles circonstances, au dire du même témoin, spécialement qualifié, se produisit la première extase de douleur. Cette relation précise et calme porte en elle-même la marque de l'exactitude et de la vérité. « Au carnaval 1926, Mlle Neumann dut s'aliter à nouveau. Quelque temps après elle parut pleurer des larmes de sang. Son état visiblement empira. Le Vendredi-Saint je lui rendis visite avec quelques confrères. Avec ses paupières collées par le sang, qui avait aussi marqué une raie sur ses joues d'une paleur de mort, je la trouvai étendue sur sa couche, telle une martyre. Jusqu'à trois heures, l'heure de la mort du Sauveur, elle subit des douleurs atroces qui faisaient songer aux affres de l'agonie. Le calme revint ensuite. Le lendemain, au matin, son oreille eut un écoulement de sang mêlé de pus. La tête en reçut un grand soulagement. Dans la nuit du samedi au dimanche, un sommeil profond mais réconfortant l'envahit, en sorte qu'avec le réveil, au jour de Pâques, une vie nouvelle avait commencé pour Thérèse.

Le vendredi elle avait revécu la Passion du Sauveur, de Gethsémani au Calvaire, et éprouvé quelque chose de son abandon sur la croix. Elle avait ressenti aussi, ce jour-là, une cuisante douleur à la face externe des mains. Aujourd'hui les mains et les pieds présentent à leur partie supérieure des plaies ouvertes de forme arrondie d'où s'écoule du sang pur. Dans la région du cœur on a pu constater, plusieurs semaines déjà avant Pâques, une plaie de forme oblongue laissant échapper par intermittence un sang rouge et abondant.

Tous ces phénomènes ont fait l'objet d'un examen médical des plus minutieux.

On a pu lire, par ailleurs, maints récits de témoins qui ont fait le voyage de Konnersreuth. Il

paraît inutile d'en transcrire aucun. Leur concordance sur les faits est absolu. Les impressions personnelles des rédacteurs peuvent être négligées sans dommage. On a tenté de soigner et de guérir les plaies de la patiente. Les médicaments employés n'ayant eu d'autre effet que d'augmenter les souffrances, on y renonça. Ces plaies sont, à l'état normal, recouvertes d'une croûte brunâtre. Elles s'ouvrent chaque semaine et laissent couler un sang rouge et clair de type artériel.

En dehors de ces crises terribles, Thérèse Neumann paraît en bonne santé. On assure qu'elle vit sans prendre aucune nourriture. Elle n'aurait rien absorbé, pas même une goutte d'eau, depuis Noël 1926. Elle prononcerait parfois, au cours de ses extases, des paroles en langue araméenne, et prédirait l'avenir...

Aussitôt que ces événements furent connus, l'attrait du merveilleux attira à Konnersreuth un nombre considérable d'étrangers. Aujourd'hui ceux qui ont pu voir souffrir Thérèse, qui ont assisté, ne fût-ce qu'une minute, à ce spectacle bouleversant, ne se comptent plus. Tous les efforts faits pour endiguer le courant n'ont pu l'arrêter. Il s'est, au contraire, accru sans cesse, causant à la patiente, à sa famille et à son curé toute sorte d'ennuis, tant la curiosité de certains pèlerins se fait parfois indiscrète et insistante. Thérèse a témoigné avoir été exhortée plusieurs fois par sainte Thérèse à supporter patiemment les visiteurs. Elle n'a d'ailleurs, pendant ses souffrances, aucun sentiment de leur présence, absorbée qu'elle est jusqu'au tréfonds de l'être par le mystère de Jésus dont elle revit, dans son corps et dans son âme, la sanglante Passion.

L'évêque de Ratisbonne avait demandé en vain, dès le début, qu'on s'abstint de toute visite.

L'an dernier, l'épiscopat de Bavière réuni en conférence à Freising, a interdit le pèlerinage aux catholiques et prié instamment les fidèles de ne porter aucun jugement définitif avant que l'autorité ecclésiastique ait formulé le sien.

Le 7 octobre dernier, Mgr Hauck, archevêque de Bamberg, a rappelé, de la manière la plus opportune et la plus ferme, que l'Eglise n'a pas besoin de nouveaux miracles pour confirmer sa mission, et qu'elle peut dès lors prendre tout son temps pour examiner les faits de Konnersreuth.

Le 6 novembre, le cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, a traité le problème dans la chaire de sa cathédrale avec toute l'autorité d'un pasteur et docteur de la foi, avec l'énergie d'un chef.

Les examens sévères, prolongés, réitérés, auxquels Thérèse a été soumise par les médecins, ou par des personnes commises par eux à cette tâche, ne permettent pas de nier la réalité de son jeûne absolu. Les tentatives d'explications de ses plaies stigmatiques par des causes naturelles paraissent bien insuffisantes. Thérèse repousse elle-même avec un grand bon sens l'hypothèse de l'autosuggestion que lui présenta un jour un médecin.

Est-on en face d'une stigmatisation véritable, surnaturelle ? Fraudra-t-il ajouter la patiente de Konnersreuth à la liste déjà longue des saints et des bienheureux que Notre-Seigneur a associés miraculeusement à ses douleurs ? C'est le secret de Dieu.

Miraculeuse ou non dans ses manifestations extérieures, sa participation à la Passion de Jésus est terrible. L'essentiel du message est là. Dieu fait ou permet ces choses pour nous ramener nous aussi vers les plaies de Jésus, nous rappeler que nous sommes les rachetés d'un Dieu crucifié, que nous avons tous à accomplir en notre chair « ce qui manque à sa Passion, pour son corps qui est l'Eglise, » et qu'on n'est pas son disciple à moins de prendre la croix et de la porter tous les jours dans la trace de ses pas.

Les stigmates visibles sont sans rapport nécessaire avec la sainteté. La Reine des martyrs n'a pas eu les stigmates. Elle n'a compati avec son Fils que dans son âme transpercée de sept glaives.

Ce qui est essentiel à la sainteté, c'est de voir dans le péché qui crucifie Jésus et perd les âmes le seul mal véritable ; c'est d'aimer assez Dieu le Rédempteur, et les pécheurs, pour compatir à Jésus souffrant, comme l'ont fait tous les saints, pour travailler dans la douleur, comme Jésus et tous ses amis, au salut des pécheurs, à la réparation du péché, à l'honneur et à la gloire de Dieu.

Donnons, pour finir, la conclusion très sage d'un article du Dr Georg Wunderle, professeur de théologie à Würzburg, qui a été reproduit dans toute la presse catholique d'Allemagne.

Quiconque examine sérieusement la foule de questions qui s'accumulent autour du « cas de Konnersreuth, » sans découvrir une solution claire, définitive, ne parlera pas certainement de miracle, et ne sera pas en droit d'exiger des gens circonspects une foi surnaturelle ; mais, d'autre part, il ne se contentera pas d'en donner à la légère une explication facile, naturelle. Car, même pour en venir à cette dernière façon de voir, il faut déchiffrer tant d'énigmes que vraiment l'on ne peut se dispenser d'un travail vaste et approfondi. Il s'agit, en partie, de faits absolument nouveaux qui s'offrent à l'étude de l'observateur. A celui qui, aujourd'hui déjà, dominé par la gravité des événements extraordinaires, croit au miracle, laissons la responsabilité de son propre point de vue ; aussi longtemps que l'Eglise ne s'est pas prononcée, il n'a pas le droit de condamner ceux qui pensent autrement que lui. Quant à l'Eglise, elle pèse et examine tout avec prudence. Il est grand temps, pour de vastes milieux catholiques, de se souvenir de cette réserve de leur Eglise, et, au plus fort de l'étonnement que leur causent les faits étranges qui entourent le « cas de Konnersreuth, » de modérer leur excès de foi et de zèle.